

## Le budget communal 2016...

### Les nouveaux taux d'imposition...

Taxe d'habitation :	13,40
Taxe foncière :	16,31
Taxe foncière non bâti :	38,27

### Les tarifs des services restent identiques à 2015...

Chaucennois avec cuisine :	258 €
Chaucennois sans cuisine :	177 €
Extérieur avec cuisine :	410 €
Extérieur sans cuisine :	280 €
Caution :	500 €

#### Cimetière

Case columbarium urne 5 places, durée 30 ans : 700 €

Concession cimetière le mètre superficiel

15 ans :	42 €
30 ans :	56 €
50 ans :	105 €

### Les tarifs des services eau - assainissement restent identiques à 2015.

#### Dans ce numéro :

Les budgets 2016...	1
Actualité et vie de la commune...	2



**Les incertitudes sur le bâtiment Centre de Vie...** le début des travaux de réhabilitation du Centre de vie aurait dû commencer cette année, les incertitudes pesant sur la fusion des syndicats demandée par le Préfet et l'avenir des écoles du RPI, ne permettent pas de prendre une décision sur la nature des travaux à réaliser. Une utilisation différente de ce bâtiment pourrait être envisagée.

Cependant celui-ci âgé de 25 ans aurait besoin d'un certain nombre de travaux :

- Une mise aux normes accessibilité imposée pour 2018
- Une mise à niveau de l'isolation et du chauffage
- Un rafraichissement de l'ensemble.

Le refus de la fusion du syndicat scolaire par l'ensemble des élus, et représentants ont dernièrement amené le Préfet à ne pas acter la fusion de notre SIVOM ACN avec le SIVOS de la Lanterne (Pouilley-Champagney-Champvans). De son côté le Rectorat serait favorable à la création d'un établissement unique pour nos trois communes permettant à l'Education Nationale de faire des économies de fonctionnement. Cette solution de facilité représente un investissement énorme pour nos trois communes et remet en cause les choix faits à la création du RPI (Une école par village). A partir de la problématique de l'école, **une réflexion plus large va être menée entre les élus d'Audeux, de Chauenne et de Noironte sur l'avenir de nos trois villages et de leur fonctionnement.**

**Un budget modéré...** le budget communal 2016 sera consacré à une série de travaux moins importants en coût après le chantier mairie et avant une éventuelle réhabilitation du Centre de vie. Celui-ci sera consacré à la mise au norme accessibilité du cimetière, à l'extension de la zone columbarium, à des opérations sur les fossés communaux en complément des travaux de l'Association Foncière, aux travaux sur la Lanterne si les financements prévus en 2013 sont toujours d'actualité, à l'achat d'un broyeur d'accotement, au remplacement d'une partie de l'éclairage public devenu obsolète, à la poursuite des acquisitions de terrains pour la mise à 6 ml de la rue des Jardins. Malgré les incertitudes sur le Centre de vie, un crédit sera provisionné en vue des futurs travaux.

Si ce budget reste confortable grâce à des excédents antérieurs importants liés aux économies de fonctionnement et à des ressources inhabituelles en 2015 (ventes de bois), la dotation de l'Etat continue de diminuer : moins 13 000 € entre 2013 et 2016, moins 6000 € entre 2015 et 2016. Les transferts de compétences intervenus dès 2015 et à venir vont alourdir les charges. (Exemple : la réforme du droit des sols à compter du 1er juillet 2015, qui est passé de la DDT à la CAGB et est devenu un service payant à la charge de la collectivité). Le recours à la fiscalité ne peut compenser à elle seule cette diminution ; 1 % de fiscalité ne générant pour la collectivité qu'une recette de 1 150 €, le Conseil Municipal doit donc continuer à maîtriser la dépense.

## Le budget eau-assainissement 2016...

Ce budget, sans augmentation des tarifs, sera consacré essentiellement aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement après la phase de recherche des eaux parasites. Ces travaux seront accompagnés d'un test d'étanchéité. La commission d'appel d'offres après analyse du bureau d'études Sciences Environnement a retenu l'entreprise Telerep Est spécialisée dans ce type de travaux pour un montant de 78 414 € ht. Le chantier de reprise de l'assainissement sur le secteur 'rue des Sapins-RD8-Basculé' sera réalisé, la commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise PBTP pour un montant de 28 653,57 € ht. Pour ces deux chantiers les financements espérés sont de l'ordre de 50 % par l'Agence de l'eau et le Département.

## Actualité et vie de la commune...

### Les piles perdent la face...

Il s'agit d'un concours organisé par le Sybert, celui-ci s'adresse aux écoles et incite les élèves à collecter piles et batteries usagées du 3 mars au 27 mai. Les collecteurs sont placés dans les écoles de Audeux et Noironte et les piles peuvent être confiées aux enfants dans chaque village qui en assureront l'acheminement jusqu'à leur classe respective.

### Vide grenier de l'APE le dimanche 8 mai à Audeux

L'association des Parents d'élèves Audeux, Chauenne, Noironte organise son vide grenier annuel au profit des écoles du RPI. Celui-ci se déroulera à Audeux de 8 h à 17 h. Buvette et restauration sur place. Règlement et inscription sur le blog de l'APE : <http://3villages.overblog.com/>

### Inscriptions en maternelle le vendredi 27 mai 2016 après la classe

Se munir d'un certificat de résidence à demander en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. Si cette date ne convient pas prendre rendez-vous avec les enseignants au 03 81 55 01 43

### Festival des caves à Chauenne le 15 mai



15 MAI  
CHAUCENNE  
20 h

Représentation - le journal de Klemperer  
D'après le journal de Victor Klemperer (1933-1945) en savoir plus :  
<http://www.festivaldecaves.fr/creation/le-journal-de-klemperer/>

### Le comité des fêtes propose...

- Les après-midi récréatives (cartes, jeux de société...) les jeudis 14 et 28 avril, rendez-vous à 14 h à la salle de convivialité de la mairie.
- Le nettoyage de printemps le samedi 30 avril 2016, rendez-vous au Centre de vie à 14 h. Se munir de gants.
- Le fleurissement du village le dimanche 22 mai 2016
- Une sortie au parc d'attraction 'Nigloland' le dimanche 29 mai 2016, inscriptions par coupon réponse avant le 15 avril.
- Le vide grenier le 5 juin 2016



### Fête de l'école à Chauenne le 24 juin 2016 à Chauenne sur le thème du temps

### Les nouveaux compteurs EDF Linky...

Linky est le nom du compteur communicant développé par ERDF, principal gestionnaire du réseau électrique de distribution en France. Le 17 août 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte est promulguée et prévoit la généralisation des compteurs communicants pour l'électricité. Il est prévu qu'il intègre trente-cinq millions de foyers à l'horizon 2011. Plusieurs controverses sont cependant en cours quant à son utilisation.

Pour ERDF, les avantages de ce compteur sont les suivants :

- Il permet aux clients de bénéficier plus simplement des services habituels (relève, mise en service, adaptation de contrat) et offre la possibilité de suivre sa consommation;
- Il permet au gestionnaires de distribution d'améliorer leur qualité de service et de réaliser des gains de performance, par des délais d'intervention ramenés de 5 jours à 24 heures;
- Il permet aux fournisseurs de diversifier leurs offres;
- Il contribue à la modernisation du réseau d'électricité en permettant la détection des pannes sur le réseau, ce qui diminue les temps de coupure;
- Il permet la généralisation de la facturation calculée sur la base des consommations réelles;
- Il permet de faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique, en contribuant à gérer l'intermittence de la production d'électricité de ces sources d'énergie;

En 2015, les inquiétudes concernant les ondes électromagnétiques émises, ainsi que son utilisation des courants porteurs en ligne (CPL) ressurgissent. Le Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (CRIIREM) qui a réalisé une étude sur l'exposition aux ondes dans les zones d'essai de Linky, a indiqué qu'il n'y avait pas de risque sanitaire aigu ni de risque d'effets physiopathologiques à craindre en lien avec l'exposition aux rayonnements basses fréquences, radiofréquences et hyperfréquences. Le ministère de l'écologie précise de son côté que le niveau d'ondes électromagnétiques générées est conforme à la réglementation en vigueur et qu'il n'y a donc pas de risque sanitaire attaché à son utilisation. Le Conseil de l'Europe a en effet fixé un seuil maximum de puissance pour les ondes électromagnétiques de 0,6 V-m (volt par mètre). Le compteur Linky émet à une distance de 50 cm des ondes oscillant entre 0,2 et 0,4 V-m. Depuis 2012, trois syndicats régionaux ont réalisé des mesures et concluent à son innocuité pour la santé.

**Remplacement obligatoire, nous n'avons pas le choix :** "chaque contrat prévoit que le gestionnaire de réseau peut remplacer des appareils en fonction des évolutions technologiques", pour Chauenne cette opération est prévue entre janvier et juin 2018.

Retrouvez l'information en détail sur le site Internet de la commune : [www.chaucenne.com](http://www.chaucenne.com)  
Vos remarques et suggestions sont les bienvenues : [mairie.chaucenne@wanadoo.fr](mailto:mairie.chaucenne@wanadoo.fr)